

**MAIRIE
DE
BANDOL
83150**

**ARRETE DU MAIRE
TEMPORAIRE**

N° 307

SERVICE : POLICE MUNICIPALE

**TRAVAUX DE REFECTION DE LA CHAUSSEE PIETONNIERE
ALLÉE JEAN MOULIN
ENTREPRISE URBAVAR**

NOUS, Jean-Paul JOSEPH, Maire de Bandol,
VU le code de la route,
VU le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU notre arrêté ministériel du 20 Octobre 2008 relatif à la signalisation temporaire,
VU notre arrêté n° 92 du 17 Février 2015 réglementant la circulation routière, le stationnement et ses modificatifs,
VU la demande datée du 17 mai 2017 de l'entreprise URBAVAR – sise : 242, Impasse de la Ciboulette – ZAC du Bec de Canard - 83210 LA FARLEDE (e-mail : secretariat@urbavar.com),
CONSIDERANT qu'il nous appartient de prendre toutes les mesures de sécurité à l'occasion des travaux cités ci-dessus.

- ARRETONS -

ARTICLE 1° : Les travaux de réfection de la chaussée piétonnière et la reprise des entourages d'arbres à hauteur de l'établissement Le Nautic - Allée Jean Moulin, sont autorisés :

DU JEUDI 18 MAI 2017 AU MERCREDI 24 MAI 2017

ARTICLE 2° : Pour permettre la réalisation de ces travaux, le stationnement de tous véhicules sera interdit au droit du chantier

ARTICLE 3° : L'entreprise sera chargée de baliser la zone de travaux et de prévoir un périmètre de sécurité pour les piétons.

ARTICLE 4° : La signalisation temporaire relative à cette réglementation sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux, qui est et demeure, entièrement responsable de tous les incidents ou accidents qui pourraient survenir du fait de son chantier.

ARTICLE 5° : Le présent arrêté peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa notification d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulon - 5, rue Racine - BP. 40510 - 83041 TOULON CEDEX 09.

ARTICLE 6° : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire de la Police Nationale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié selon la législation en vigueur.

Fait à Bandol, le 18 MAI 2017

Jean-Paul JOSEPH.
Maire de Bandol,

Pour le Maire
Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité
Gérard VALERO



Réf. : AP/